

# L'ÉLAGUAGE

L'élagage doit rester une intervention, **sinon exceptionnelle du moins très ponctuelle**, répondant à un problème particulier. En effet, dans un milieu naturel et en matière d'aménagement de cours d'eau on **n'entreprend jamais d'élagage systématique sur des linéaires importants** (coût, risque de blessures, inutilité, etc.).

## • Pourquoi couper ?

L'élagage est une pratique mutilante pour les végétaux. Cette opération concerne uniquement le cas où les arbres ou arbuste présentent des risques de formation d'embâcle.

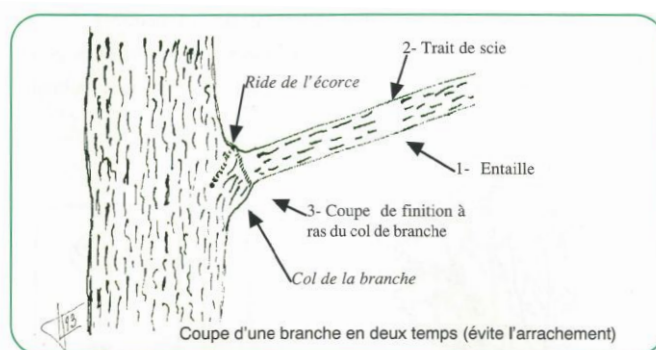
- Couper les branches qui gênent **réellement** l'écoulement des eaux (risque d'érosion des berges opposées, bloque des déchets et des branchages) ;
- Prélever une branche pour soulager un arbre incliné que l'on veut conserver ;
- Couper les branches sèches ou cassées qui risquent de tomber dans le cours d'eau.

## • Comment couper ?

Les végétaux ont la faculté de cicatriser leurs blessures de façon rapide dès lors que la coupe est nette et franche au bon endroit. Si la coupe est correcte un bourrelet de cicatrisation se formera.

Une bonne coupe doit être :

- Soignée (sans déchirure des tissus) ;
- Perpendiculaire à l'axe de la branche à prélever ;
- Réalisée au plus près du tronc sans pour autant blesser celui-ci ;
- Fractionner en deux temps avec une première coupe dite de sécurité et une seconde de propreté ;
- Ne pas réaliser d'élagage systématique côté parcelle, afin de conserver un équilibre.



Source : L'entretien régulier des rivières – Guide technique, Agence de l'Eau Adour Garonne

Il est recommandé de conserver un certain ombrage sur les secteurs profonds (zones d'abri) et de favoriser l'éclaircissement sur des habitats plus courants propices à la reproduction des salmonidés (truite notamment).